



N° SIRET : 884 848 409 00014 - N° de déclaration d'activité OF : 32 59 11028 59

## Conditions générales de ventes des formations Juliette Decarne

*Mise à jour le 19/08/2024*

### Désignation

La société Juliette Decarne désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 6 Bis Chemin des Grands Obeaux 59910 Bondues. La société Juliette Decarne met en place et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, sur la métropole lilloise et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans ces présentes Conditions générales de vente (CGV) sont désignés par :

- Client : toute personne physique ou morale qui souscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'entreprise Juliette Decarne.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations : les formations conçues sur mesure par l'Entreprise Juliette Decarne pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- OPCA : organisme paritaire collecteur agréé. Ces organismes sont chargés de collecter et de gérer les contributions obligatoires des entreprises au titre de la formation professionnelle

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Juliette Decarne pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### **Devis et attestation**

Pour chaque formation, la société Juliette Decarne s'engage à fournir une convention de formation qui fait office de devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant, la convention peut être établie entre l'entreprise Juliette Decarne et un organisme financeur. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

### **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros en franchise de TVA. La TVA est non applicable, article 293 B du Code général des impôts. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Juliette Decarne ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention, elle doit se faire par notification écrite (mail, courrier) au plus tard 30 jours calendaires avant le début de l'intervention.

Si l'annulation intervient entre 30 jours et 7 jours ouvrables avant la date de l'intervention : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de l'action globale.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de l'intervention : les frais d'annulation sont égaux à 75 % du prix de l'action globale.

Pour toute annulation de la formation, quelle que soit la date d'annulation, les frais de transport et hébergement non annulables vous seront facturés.

Une fois l'intervention commencée, toute annulation ou interruption donne lieu au paiement de la totalité du prix de l'action globale.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Juliette Decarne ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier le contenu des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Juliette Decarne sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Juliette Decarne et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera

privilégée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Lille seront seuls compétents pour régler le litige.